

AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

ISSN 2369-9590 (Imprimé)

ISSN 2369-9582 (En ligne)

OCT. 2017

KEVLAR ET SUNDAE

Les deux nouvelles recrues canines de la Sûreté du Québec

Communiqué de presse du 1er juin 2017 paru dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels.



Dans le but de bonifier les services offerts aux victimes d'actes criminels, la Sûreté du Québec a recruté récemment deux chiens spécialisés en soutien aux victimes et témoins d'actes criminels. Kevlar et Sundae nichent aux quartiers généraux de Mascouche et de Québec. Ils sont mis à la disposition des policiers sur l'ensemble du territoire desservi par la Sûreté du Québec.

DES BIENFAITS BIEN RÉELS

Grâce à leur présence apaisante et réconfortante, les chiens viennent faciliter les témoignages de victimes ou témoins de crimes graves, violents ou à caractère sexuel et favoriser le déroulement et la réalisation d'enquêtes de crimes majeurs. De nombreuses études ont démontré en effet les impacts positifs des animaux sur des symptômes psychologiques tels que le stress et l'anxiété.

FORMATIONS DE DUOS PARFAITS

En collaboration avec la Fondation MIRA, les chiens de soutien choisis ont reçu une formation rigoureuse afin d'apporter réconfort et calme aux personnes vulnérables. Kevlar et Sundae ont été sélectionnés pour leur personnalité affectueuse et sensible. Afin de maintenir leurs apprentissages, ils font partie intégrante de la vie personnelle et professionnelle des enquêteurs en soutien aux victimes sélectionnés et formés spécifiquement pour œuvrer dans le domaine des crimes majeurs.

SERVICE DE LA COORDINATION DES ENQUÊTES SUR LES CRIMES MAJEURS

Ce service coordonne la gestion des enquêtes impliquant notamment des prédateurs sexuels en lien avec la gestion des enquêtes de crimes sériels (GECS) et fournit une expertise opérationnelle aux diverses unités d'enquêtes dans les cas d'enquêtes complexes et de crimes graves, violents ou à caractère sexuel.

Il fournit des techniques d'analyse spécialisées tirées des sciences du comportement humain, telles que la polygraphie, l'hypnose, la psychologie judiciaire ou le profilage criminel et géographique.

<http://afpad.ca>

Siège social de l'AFPAD

1686, boul. des Laurentides, bur. 203
Laval (Québec) H7M 2P4

Sans frais Laval : 1 877 484-0404

Sans frais Québec : 1 855 770-0404

Courriel : administration@afpad.ca



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

Témoignage avant sentence

Lise Bilodeau

Mère de Corellie Bonhomme,
assassinée en 2013

À mon retour de Sault-Ste-Marie, je ne pouvais croire que j'avais assisté à la description horrible de la mort de ma fille Corellie.

À l'aube de mes 70 ans, jamais je n'aurais pensé avoir suffisamment de force pour traverser cette épreuve titanesque.

J'ai pleuré secrètement, combien de jours, combien de nuits, où soudainement une vague de tristesse m'envahissait sans que je puisse rien n'y faire. J'ai porté en moi, bien caché au creux de mon être, l'atroce destin de ma fille Corellie, sans jamais le dire, sans jamais le mentionner.

J'ai réalisé que mon cœur s'était figé dans le temps. La mort de Corellie s'était recroquevillée à sa porte... Tant bien que mal, j'ai anesthésié ma douleur, ma peine, et mes questionnements.

Depuis notre retour, Vanessa est sous le choc, et moi je suis fragilisée. Je suis comme un robot qui fonctionne sans ressenti. Tout s'est glacé en moi.

Lors de ses funérailles, j'ai écrit le passage suivant dans son homélie :

« Le départ de ma fille Corellie m'a amenée à me questionner sérieusement sur « Le destin » et le Libre Arbitre.

La description « du destin » dans Google : c'est l'enchaînement imprévisible d'événements futurs, sur lesquels, nous n'avons aucun contrôle.

La description du « Libre Arbitre » personne ne peut décider à notre place et même ne pas décider est une décision.

À ma naissance, j'ai hérité de cette totale liberté d'action.

Certains chercheurs vous diront : « ai-je choisi ce que je suis ou si c'est la somme des facteurs intérieurs et extérieurs qui joue un grand rôle dans mes décisions et mes comportements? »

Ai-je choisi ce que je « suis » où c'est la société qui m'a créé ainsi ?

Poussons plus loin, avons-nous choisi notre naissance? Puisque j'ai le libre arbitre? Où c'est « le party » à tous les jours? Je suis libre de manifester mes comportements irrespectueux, méchants, violents, en me cachant sous la couverture ouateuse de notre société de droit.

Finalement cette grande liberté m'apporte quoi et me donne quoi? Qu'est-ce que je fais vivre à mon semblable par mon choix personnel, qu'il soit égoïste, excessif, gentil, courtois, sympathique et charitable?

Le destin a-t-il joué ce 8 août 2013 la carte de l'As de Pic pour ma fille? Le tic tac de la Carte du Ciel de Corellie, indiquait-il inéluctablement sa mort prématurée et horrible?

A-t-elle eu le libre arbitre cette journée-là?

Pouvait-elle contourner ces aspects violents, haineux et sordides? Ou bien elle était liée au choix du jeune meurtrier.

Il a été ardu d'attendre tout ce temps, et d'être limitée dans nos contacts, puisqu'il y avait la barrière de la langue et la distance. J'ai particulièrement trouvé injuste, qu'étant victimes d'une situation aussi incroyable, que le Service pour les victimes d'actes criminels de Québec ne nous ait pas tendu la main.

Seuls, nous avons maintenu notre moral contre vents et marées. (Je parle ici de Vanessa et mon fils Stéphane).

Nous avons également appris que l'isolement volontaire avait été donné et que dans ce geste pour le « protéger » et protéger les autres prisonniers, il avait évité de connaître ce que c'était le milieu carcéral. Je me suis dit : « il est gardé dans un écran de velours ».

Tandis qu'ici, nous nous échinons à travailler et à maintenir un équilibre financier et moral dans nos vies respectives.

Nos lois et notre société protègent et multiplient les démarches pour les criminels. Oublient que derrière eux, il existe les parents qui sont broyés par leur grand secret et qu'ils ne sont intéressants pour personne.

Ce verdict : coupable au premier degré, m'apporte et apporte aux miens, la libération d'un lourd fardeau.

Nous accouchons d'un grand secret.

Conclusion :

J'ai entrepris avec Vanessa ce long périple avec le sentiment profond que « nous faisons notre devoir d'être humain ». Qu'en tant que maman, je devais ouvrir mes bras et laisser aller Corellie qui fut immolée comme un agneau.

Il me reste à vous remercier de nous avoir accueillies.

D'avoir pris soins de nous, dans un moment aussi irréaliste et cruel pour moi et Vanessa. Madame Jeannine et Monsieur Addison.

Merci de votre attention et votre sympathie qui ne sont pas demeurées sous silence. Nous avons senti un réconfort et nous nous sommes senties protégées.

Merci, d'avoir compris que nous avons encore dans nos cœurs le poids de cette terrible tragédie.

Maintenant, je vais reprendre mon chemin et poursuivre ma vie, pour ce qui m'en reste à vivre.

Merci!



Contre la violence

Ce texte a été prononcé le 10 avril 2017 en hommage à Clémence Beaulieu-Patry, lâchement assassinée le 10 avril 2016. Son auteure, Chantal Vézina, est une grande amie de la famille de Clémence et elle a accepté de prendre la parole lors de la commémoration pour dénoncer la violence à la douce mémoire de Clémence. Elle est aussi directrice d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Elle vous invite à lire ce texte à voix haute puisqu'il a été rédigé pour être écouté et entendu.

Chantal Vézina

Directrice d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

C'est avec beaucoup d'humilité que j'ai accepté de prendre la parole, un peu de la nôtre à tous, à toutes. Vous dire que je travaille dans une maison pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Une maison qui s'affiche, qui affiche son adresse. (Comme les femmes le feront en partant de chez- nous).

Pourquoi?... Pour que les femmes qui y viennent ne soient pas des fugitives. Que si des hommes, conjoints ou ex-conjoints, connaissent l'adresse les retrouvent... Ensemble on fera ce qu'il faut, on posera des actions, on se regroupera autour d'elle... nous... Avec d'autres. Il faut être plusieurs pour contrer la violence.

Ma parole se veut une parole politique et sociale.

À 18 ans, je travaillais en centre d'accueil. Les jeunes filles « enfermées » y avaient vécu de la violence dans leur famille, dans leurs amours, de la violence sociale. Elles avaient droit à 4 cigarettes par jour... mais où étaient donc leurs agresseurs?

Ces jeunes femmes m'ont appris beaucoup... beaucoup... Une de ces choses : que la violence faite aux femmes prend aussi sa source dans la loi du silence...

Grâce à elles, entre autres... Il y a longtemps que je parle...

Chapitre 1

ICI... qui n'a jamais eu peur pour sa fille? Le sexisme ordinaire, celui qui oblige à des comportements stéréotypés et « sur-responsables » ... Bien te vêtir... être adéquate.

Dire NON, dire non, mais correctement, de façon polie, mais affirmée, solide, mais socialement acceptable. Tout le monde ici le sait très bien. Il y a des mots si puissants, même dits gentiment, ils sont à risques. NON est un petit mot si grand, si puissant. La liberté c'est de pouvoir dire non sans peur et sans risque... et... Sans risque.

Chapitre 2 Préjugés...

Une femme me dit : « vous travaillez en violence conjugale ? Moi ça ne m'arriverait pas à moi. Je ne tolérerais pas ça moi, moi »

... Et bien moi... ma critique à moi... C'est qu'il est reconnu comme acceptable, comme pratique courante... de critiquer le comportement de la victime. Cela me révolte, on dénonce « la victime ». Il y a si peu de dénonciation collective, sociale, politique de l'agression, de la violence, des faits d'agresser... de l'agresseur.

En 2017, dans certaines de nos grandes institutions, le fait de régler à l'interne les agressions comme si la loi... était multiple. Tout cela est humiliant, si peu responsabilisant sauf peut-être pour la victime... non?

De plus quand il y a assassinat... comment peut-on parler d'une seule victime? Quand la mère, le père, la sœur se font arracher un membre... un membre de leur famille... de leur vie; et qu'ils doivent encore lutter pour qu'on les reconnaisse victimes. Pourtant leur cœur s'effrite, pleure, s'arrête... demain est presque absent. Notre société les isole... Là, n'est pas ma parole... Nathalie, Luc... on vous aime.

Chapitre 3 ...Tolérance et mensonge...

Il y a quelques années, il y a eu une publicité contre la violence conjugale. Dans un appartement, une femme, un homme, un matin cet homme veut partir...cherche ses clés... la tension était si grande, on voulait qu'il les trouve, on voulait lui trouver... pour qu'il parte. Parfois, trouver les clés c'est la survie mais aussi une fausse réponse à une fausse demande, car à la base ce qui se joue c'est la violence, la domination, la peur.

Quel est notre seuil de tolérance? À quel groupe nous identifions-nous? Si nous cherchons nos clés, si nous sommes là quand l'autre les cherche... Que fait-on quand on voit la violence en action?

Il est entendu qu'il y a la peur et il est entendu que le seuil de tolérance individuel influence le seuil de tolérance social et que le seuil de tolérance social à la violence influence... la violence.

Ici vous direz qu'il y a eu du progrès... oui.

Il ne faut pas acheter de mensonges. Il faut regarder ces réalités qui blessent, insister s'il le faut, changer sa vision, sa position, son parti... changer des lois. La violence psychologique fait mal, tue l'estime, désagrège le cœur gravement. La violence physique tue vite à jamais à toujours... le dire à haute voix.

L'homicide conjugal, par exemple nous a mobilisés autour d'un mensonge, celui de croire qu'il s'agit d'un meurtre amoureux... arrêtons de dire que c'était un couple sans histoire. La violence conjugale est exactement une histoire comme ça.

Chapitre 4 ...Et alors...

Pour ma part... Je travaille contre la violence, je déteste la souffrance, je la regarde régulièrement bien en face... Vraiment je ne l'aime pas. Je ne crois pas qu'elle nous apprend. Être en relation avec elle, contre elle, c'est accepter le doute, c'est avoir la souffrance à « ON », avoir le bonheur en éveil pour cumuler l'espoir dans le moindre détail... Car il faut mettre une chose au clair; il ne faut pas que la violence gagne... il faut le crier ensemble!

Le sexisme quotidien... la loi du silence fait croire à des gens qu'ils ont des droits sur d'autres.

Il faut poser une réflexion plutôt qu'un constat. Faisons face avec chaque femme, chaque enfant, chaque homme qui la subissent ou qui veulent changer les choses.

C'est une question de choix, de choix de société, de parti, de parti pris... de quel bord tu te places.

Chapitre 5

Il n'y a rien à apprendre de la mort d'un être aimé... Il n'y a rien à apprendre de la mort de notre Clémence. Il n'y a rien à apprendre que l'on ne savait déjà... Maintenant, il n'y a que des gestes à poser... encore et encore...





LES VICTIMES ET LA JUSTICE

JOURNÉE-CONFÉRENCES DE QUÉBEC
LE SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 À 9H

9 H 30 À 12 H 00

Catherine Rossi, professeure en criminologie à l'Université Laval

Deux conférences seront prononcées par Catherine Rossi lors de cette journée :

- La place des victimes dans le système judiciaire
- La justice réparatrice

12 H 00 À 13 H 30

Dîner inclus

13 H 30 À 15 H 30

Marie Émilie Tremblay,
Service correctionnel du Canada

Conférence sur les services destinés aux proches de victimes et leurs droits concernant les informations disponibles sur l'assassin.

Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD

Les dossiers en cours et à venir, ainsi que les luttes de l'Association pour les proches de victimes.

HÔTEL CLASSIQUE

2815, BOUL. LAURIER,
QUÉBEC

COÛT : 10 \$/PERSONNE

OUVERT AUX MEMBRES
ET PARTENAIRES

Journée-conférences

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ GLOBALE



SAMEDI 25 NOVEMBRE
DE 9 H À 16 H

Centre Leonardo da Vinci
Salon des Gouverneurs
8370, boul. Lacordaire
Montréal (St-Léonard)

Coût : 10 \$/personne
Dîner inclus
Massage sur chaise

**Ouvert aux membres
et partenaires**

CONFÉRENCIERS INVITÉS

Clinique de réadaptation Masso-Physio MP
Conférences animées par des thérapeutes spécialisés en physiothérapie, ostéopathie et naturopathie.

Pierre Mainville, champion paralympique
Témoignage d'un survivant d'un drame d'homicide. Sa conférence porte sur inciter les gens à faire du sport, les motiver à faire face aux défis de la vie et de surpasser leurs propres limites ou celles que l'on se fait imposer.

Mia Hébert, art-thérapeute
Conférence à propos des bienfaits de l'art-thérapie sur la santé générale.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

andree.champagne@afpad.ca
418 686-5443 ou 1 855 770-0404



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

administration@afpad.ca
514 396-7389 ou 1 877 484-0404



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

DES NOUVEAUTÉS

pour mieux servir les victimes d'actes criminels



Depuis le 31 juillet 2017, des changements importants ont été mis en place par la Direction de l'IVAC pour mieux servir les victimes d'actes criminels. Ces modifications s'inscrivent dans la foulée de mesures déjà prises pour optimiser les façons de faire et offrir des services de qualité.

Trois formulaires distincts et des guides explicatifs

On trouve maintenant dans le site Internet de la Direction de l'IVAC (www.ivac.qc.ca) trois nouveaux formulaires de demande de prestations, chacun destiné à une clientèle distincte :

- Un formulaire pour les personnes victimes majeures (âgées de 18 ans et plus);
- Un formulaire pour les personnes victimes mineures (âgées de moins de 18 ans);
- Un formulaire pour les personnes ayant accompli un acte de civisme (les sauveteurs).

Adaptés à la réalité des victimes d'actes criminels ainsi qu'à celle des sauveteurs, ces trois nouveaux formulaires sont conçus pour être facilement remplis. De plus, trois guides offrent des explications sur les champs à remplir et aident les réclamants à réunir les documents requis.

Il est intéressant de souligner que des ressources qui viennent en aide directement aux victimes, notamment dans les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), ont contribué à la refonte des formulaires dans le cadre d'un projet pilote qui s'est déroulé en 2016.

Parmi les autres nouveautés, il est maintenant possible de remplir directement un formulaire de demande de prestations à l'écran. Une fois le formulaire rempli, il suffit de l'imprimer, de le signer et de l'expédier à la Direction de l'IVAC, à l'adresse indiquée sur le formulaire. Pour les personnes qui ne souhaitent pas remplir le formulaire directement à l'écran, il est toujours possible de l'imprimer, le remplir à la main, le signer et l'expédier à la Direction de l'IVAC.

Optimisation du site Internet

Depuis le 15 septembre, le site Internet de la Direction de l'IVAC arbore un tout nouveau visuel et propose une navigation simplifiée, qui facilite la recherche de l'information à travers toutes les pages et clarifie les étapes du cheminement d'un dossier à la Direction de l'IVAC.

Toute l'information utile et nécessaire pour remplir correctement la demande de prestations se trouve donc dans les guides explicatifs et sur le site Internet de la Direction de l'IVAC. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, dont un bouton qui permet de quitter le site rapidement si nécessaire. Grâce aux changements, les victimes d'actes criminels ont maintenant accès à un site Internet plus convivial, qui répond encore mieux à leurs besoins.

Précisions relatives au traitement des demandes

Dans le cadre du traitement des demandes de prestations, des précisions ont été apportées concernant la date à considérer pour évaluer si le délai de prescription est respecté ainsi que la date à retenir pour le calcul des indemnités.

Rappelons que pour les crimes commis avant le 23 mai 2013, le délai de prescription est d'un an. Pour les crimes commis après le 23 mai 2013, le délai est de deux ans.

Pour évaluer si le dépôt de la demande est fait dans le délai prescrit par la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, le point de départ de l'analyse demeure la date réelle de l'acte criminel.

Toutefois, si le délai est dépassé, la date de l'apparition de la blessure sera considérée, et ensuite celle de la prise de conscience du lien entre la blessure et l'événement. Dans tous les autres cas, si la victime souhaite être indemnisée, elle devra faire la démonstration qu'elle était dans l'impossibilité d'agir.

Pour le calcul des indemnités pour une incapacité permanente, c'est la date de l'acte criminel qui est retenue. Dans le cas des indemnités pour une incapacité totale temporaire, la date d'incapacité retenue est le jour où la victime devient incapable de travailler, d'étudier ou de vaquer à ses activités habituelles pour la première fois après l'acte criminel.

Les victimes d'actes criminels au cœur des préoccupations

La Direction de l'IVAC a pour mandat d'indemniser les victimes d'actes criminels et les sauveteurs. Plusieurs services sont offerts pour les aider dans le processus de guérison de leurs blessures causées par un acte criminel ou un acte de civisme. Les prestations sont différentes selon les cas. Si la blessure causée par l'acte criminel ou l'acte de civisme rend la victime incapable de travailler, d'étudier ou d'accomplir la majorité de ses activités habituelles de la vie quotidienne et domestique, alors une indemnité pour remplacer la perte éventuelle de revenu peut être versée.

Pour toute demande d'information, il ne faut pas hésiter à communiquer avec la Direction de l'IVAC au numéro sans frais 1 800 561-4822, ou au 514 906-3019 pour la région de Montréal.

La culpabilité

LORS
D'UN
DEUIL

La culpabilité, ou le marchandage, fait partie intégrante des étapes du deuil.

Dans cette phase du deuil, on aspire à retrouver notre vie d'avant, telle qu'elle était, et on est prêt à changer tout pour que cela arrive (marchandage).

La personne endeuillée peut se reprocher de ne pas avoir assez protégé ou aimé l'être cher qui est parti, se demande comment les choses auraient pu se dérouler autrement, et peut même s'imaginer que si elle avait agi différemment, le décès aurait pu être évité.

C'est un mécanisme de défense qui fait parti du deuil.

La première étape est de prendre conscience de ce mécanisme de défense qui vous amène à entretenir toutes ces pensées culpabilisantes et qui peut aggraver l'intensité de votre émotion.

N'hésitez pas à en parler, que ce soit dans votre entourage ou bien avec votre thérapeute, car permettre à votre émotion d'être extériorisée en vous exprimant empêchera qu'elle soit niée ou minimisée!

Il est essentiel d'accepter que malgré toutes vos pensées, rien ne peut être changé ou modifié le décès survenu.



Marie-Claude De Sève

Thérapeute spécialisée en gestion des émotions
<http://marieclaudedeseve.com>

Groupe de soutien pour des personnes en deuil suite à une mort traumatique



- Il s'agit d'un groupe de soutien sur le deuil, fermé, sur 12 semaines. C'est-à-dire que les mêmes participant(e)s s'engagent à venir au groupe et à cheminer ensemble pour les 12 semaines. La cause du décès peut être : suicide, homicide, accident, mort soudaine.
- **Le groupe débutera le mardi 28 novembre 2017 et se terminera le mardi 27 février 2018. (Deux semaines de relâche durant les Fêtes).**
- Le groupe aura lieu le mardi après-midi (14h à 16h30) ou le mardi soir (19h à 21h30).
- Avant d'être inscrit dans le groupe, chaque personne va être rencontrée individuellement afin de vérifier où elle en est dans son deuil, ses besoins et si le groupe est le meilleur moyen de répondre à ses besoins. Les entrevues pré-groupe auront lieu à la fin-octobre.
- Si nous évaluons que le groupe n'est pas l'idéal pour cette personne, nous lui proposerons une autre façon d'être accompagnée dans son deuil. Si la personne est dans la phase aiguë de son deuil, la première année par exemple, nous lui suggérerons sûrement un suivi individuel d'abord, avant de se joindre à un groupe de soutien.
- Nous n'inscrivons pas deux personnes de la même famille dans un groupe de soutien fermé afin de s'assurer que l'endeuillé a tout l'espace et l'intimité nécessaire pour s'exprimer.

Inscriptions avant le 10 octobre 2017

Maison Monbourquette
514 523-3596, poste 1
infos@maisonmonbourquette.com



SOIGNER SON CORPS APRÈS UN STRESS POST-TRAUMATIQUE

Différents spécialistes pour vous aider

Lorsque l'on vit une expérience comme un trouble post-traumatique, notre corps passe par plusieurs émotions et sensations. 60% des gens non-traités auront l'apparition de symptômes significatifs après un an.

Les recherches prouvent que les problèmes d'anxiété, à long terme, amènent à des problèmes d'origine psychologique, soit la dépression, le désordre bipolaire, la psychose et plusieurs autres. Elle peut aussi affecter votre corps, donc de développer des troubles d'origine cardiaque, et respiratoires graves et chroniques, tout comme affecter votre sommeil. Physiquement, nous pouvons remarquer plus de tensions musculaires, une augmentation d'adhérence entre les tissus due au stress.

Plusieurs professionnels s'offrent à vous sans qu'on y pense, ces professionnels de la santé traitent beaucoup de douleurs ou troubles qu'on appelle « atteinte psychosomatique ». Que veut dire psychosomatique, ce sont des douleurs qui ont une origine psychologique. Ce que vous vivez en dedans de vous se transmet dans votre corps. L'ostéopathie, l'acupuncture, la naturopathie et la massothérapie sont des aides pour vous accompagner dans ces douleurs qui se sont développées suite à votre traumatisme.

Mélanie Perron

Thérapeute en physiothérapie
Physio-Masso MP



Ostéopathie

L'ostéopathie travaille en premier lieu l'homéostasie du corps ce qui veut dire rétablir l'équilibre ayant été détruit par le traumatisme. Cette équilibre permettra de surmonter les épreuves et donnera au corps la possibilité de s'auto-guérir. Cela permettra aussi de mieux contrôler les douleurs et troubles physiques ressentis. Tout ça avec des manipulations douces respectant le corps déjà bien atteint.

Acupuncture

L'acupuncture a un effet direct sur le stress et le sommeil, ainsi que sur l'équilibre de votre circulation par des points précis de votre corps, et ce à l'aide de petites aiguilles non douloureuses.

Naturopathie

La naturopathie est l'option naturelle de tous les traitements possibles en cas de malaise et de maladie. Les causes du stress et de l'anxiété sont nombreuses et sont souvent inconnues, en consultation nous identifions les sources extérieures et intérieures de stress (carence en vitamines et minéraux) en plus de vous outiller pour une meilleure gestion du stress au quotidien. En complément, par la réflexologie corporelle, il est possible suite au traitement, de voir des effets instantanés de détente complète, de votre corps interne et externe.

Massothérapie

La massothérapie aide à plusieurs niveaux et apporte, en premier lieu, un confort et un temps pour soi pour lâcher prise et se détendre. Plus scientifiquement, pendant un massage de détente, le système nerveux sympathique sera inhibé et favorisera l'effet du système nerveux parasympathique qui a pour rôle de relaxer. Le massage a aussi pour rôle d'aider à diminuer le degré d'anxiété et de la dépression, ainsi que de favoriser un meilleur sommeil plus réparateur. Donc ce sont tous des éléments qui pourront favoriser la diminution du niveau de stress que vous vivez.



Comment se rendre hommage (ou connecter avec soi-même)

Un atelier qui permet de lâcher prise de la souffrance, sortir du mode victime et reprendre son pouvoir. Une visualisation est offerte pour aller à la rencontre de 4 facettes de son identité. Une expérience de connexion hors du commun afin de s'actualiser positivement.

Atelier de 3 heures

le samedi 14 octobre 2017 de 9 h à 12 h
au siège social de l'AFPAD
(1686, boul. des Laurentides, bur. 203, Laval)
près de la 440 dans l'arrondissement Vimont

GRATUIT POUR LES MEMBRES
MAXIMUM 12 PARTICIPANTS

Inscriptions obligatoires / 514 396-7389 / administration@afpad.ca



Mel Goyer, formatrice



Mel Goyer est coach certifiée en PNL, conférencière, blogueuse, animatrice et coordonnatrice de multiples projets. Jeune femme dynamique, allumée et authentique, elle est une rebelle fascinée par les relations humaines. Son parcours atypique lui confère la capacité de s'adapter à toutes situations. Armée de son sourire, cette passionnée du développement personnel t'invite à mettre tes rêves en mouvement! Prêt(e) pour une révolution intérieure?

Why has there been an INCREASE of ABORIGINAL WOMEN going MISSING and being MURDERED over the past 50 YEARS?

INTRODUCTION

There are people that go missing daily across Canada, however many might not realize there are a large number of Aboriginal women that go missing and are murdered. The number of Aboriginal women going missing and/or murdered is vastly disproportional to the percentage of Non-Aboriginal women that go missing/murdered throughout Canada. According to an Amnesty International report done in 2017, "1,017 women and girls identified as Indigenous were murdered between 1980 and 2012 — a homicide rate roughly 4.5 times higher than that of all other women in Canada." (Amnesty International: 2017). See below for a diagram to observe the differences.

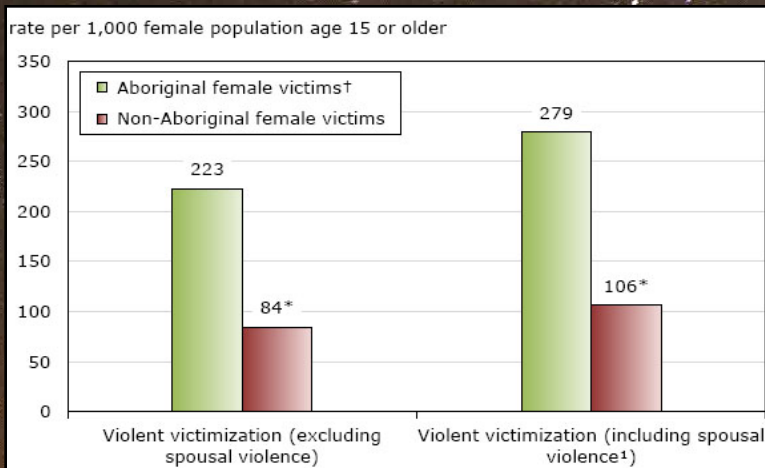


Fig. 1, Note: Data from the Northwest Territories, Yukon and Nunavut were collected using a different methodology and are therefore excluded. Violent victimization includes sexual assault, robbery and physical assault. Includes female respondents age 15 years or older. Source: Statistics Canada, General Social Survey, 2009. Statistics Canada: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-eng.htm#a1>.

With 4,000 Indigenous women that have gone missing and murdered over the past few decades, one would have thought the problem would be improving however numerous women state it has not despite all the national inquiries, womens' marches, and publicity. Hilda Anderson-Pryz declares "she has lost confidence in the national inquiry... whose sister Dawn died under mysterious circumstances in 2011. We're being left out and not being heard by the national inquiry. We all agree that we cannot dishonour our loved ones and ourselves by participating in a flawed process." (The Guardian: 2017).

This article will suggest reasons for why this may be happening, and attempt to find solutions for prevention. Statistics show the cases of Aboriginal women across Canada who have gone missing and been murdered has dramatically increased since 1996 (Cases of women across Canada gone missing/murdered - Reference: <http://www.cbc.ca/missingandmurdered/>, 2016. CBC/Radio-Canada).

BACKGROUND/ANALYSIS

Sexual Violence

In order to improve the devastating issue of murdered Indigenous women; we must understand the root of the problem. There have been a number of publications done researching the causes of this issue, and there is a common reoccurring theme. Many Indigenous women, from the time they were small, grew up in an environment that was tremendously violent. Sexual abuse, specifically, was common in Aboriginal communities. According to the Native Women's Association of Canada, 4/5 Aboriginal women have witnessed or experienced intimate violence in childhood (NWAC: 2002). Due to the horrific conditions they had to endure throughout their childrearing years, many grew up to be violent in their own way, specifically, in the Canadian prisons, where there are nearly 34% of Aboriginal female prisoners (CBCNews: Apr 2015).

Poverty, Alcohol and Gender Hierarchy

Many women who were subjected to a violent home life were also coming from lower-income communities and were even poverty stricken. Statistics show that "... in 2006, based on before-tax incomes, more than 36% of Aboriginal women, compared to 17% of non-Aboriginal women were living in poverty." (Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: 2012). Alcohol has also shown a link to the many issues Aboriginal women face growing up in a low-income community. Furthermore, alcohol is linked to crime in such a way that consumption of alcohol contributes to the incidents of domestic violence and child abuse, which occur on Indian reserves (The Justice System and Aboriginal People: Nov 1999). Indigenous communities and its issues involving poverty, alcohol abuse and violence, can raise questions about the underlying hierarchy of gender in this society. Historically, Aboriginal men and women were seen differently in their communities; men controlled the community and women were traditionally the caregivers and nurturers (NWAC: 2002). In some Aboriginal communities today, this custom is still ingrained and practiced. Many women from Indigenous communities could thus be seen as subordinate and undervalued in comparison to their male counterparts, which could be a vast contributor as to why they are targeted for mistreatment.

Culture

Questions arise as to what the background is of the people who are committing these murders. Research by a RCMP Commissioner Bob Paulson state 70% of the murders of Aboriginal women, which have been solved, were committed by Aboriginal men (CBC: Apr 2015). There have however been some cases documented and investigated thoroughly which state otherwise (see case study involving Helen Betty Osborne).

Case study:

"One of the reasons why The Manitoba Justice Inquiry was done was because of the murder of Helen Betty Osborne. She was killed because she was an Aboriginal woman and because four White men thought she was «easy». These four men were driving along in the Pas, Manitoba, when they encountered nineteen year old, Helen Betty Osborne. She was walking home when they abducted her, raped her and then brutally killed her with a screwdriver. One of the saddest aspects of the so-called police investigation was the fact that the police began their investigation within the Aboriginal community. When no suspects were found then the police dropped their investigation. There were some reports that four men were bragging about Osborne's death. It has also been found that many of the people in the Pas knew the names of the murderers but nothing was done for sixteen years. In the end, only one of the men received any jail time. This demonstrates a complete disregard for the life of an Aboriginal woman. It also shows the failure of the police in Manitoba to properly investigate her death. This continues to happen today."

Pg.5, NWAC: 2002. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2016/06/2002-NWAC-Violations-of-Indigenous-Human-Rights-Submission.pdf>

While there are cases that have been thoroughly investigated and/or solved, statistics and media state, we are not looking into the issue extensively. Some might not realize the brutality many Aboriginal women face daily nor realize what horrific methods the male population has used to take the life of a woman. Despite the fact there are numerous cases in which Aboriginal women have gone missing and murdered in Canada, we must not forget this is a worldwide problem. For example, in the US, in 2007, Amnesty International released a statement with the title: "Maze of Injustice: The failure to protect indigenous women from sexual violence in the USA" (GlobeandMail: 2017). Studies are repeatedly showing that society may not be showing enough action towards improving this problem. And we must question reasons why this is happening. Is society continuing to be ignorant about the problem? Are we in denial that it has not worsened over the past 50 years? The next section below will attempt to suggest solutions for ways to improve this serious problem.

SOLUTIONS

As an outsider, reading about the horrifying experiences Indigenous women endure daily and hearing that many murder cases are unsolved is heart-wrenching. As it is 2017, and having learned about cases of Aboriginal women going missing

and/or murdered, one would have thought this issue would improve. With the knowledge this is happening, and the understanding of what may be causing it, let us hope that it will bring about positive change. It is gratifying to know that Prime Minister Justin Trudeau has begun to tackle this problem, and see the acknowledgement of it being an important issue and one to not ignore. Based on the contributing factors throughout this article, we must look at the sociological impact and historical influence it has had on the community of Aboriginal women. By providing a better life for many Aboriginal women today, through improved living conditions, educational resources, etc. will be the start of a better life for the next generation. We must also change how males (both of Aboriginal descent but also from other communities) perceive and treat some of the Aboriginal female population, and have them realize what important contributors they can be outside of the family unit. This can then provide hope for Aboriginal women and their future.

To conclude, it is apparent much research and discussion has been done in the area of systematic racism towards Indigenous women. Women of this community face endless hardships including what was mentioned throughout this article but other challenges as well including the difficulty of finding a place that is safe and somewhere to call home (Vancouver Sun: 2016). With numerous articles written on this issue, one must ask the question as to whether we as society and the government, are taking action to tackle the underlying issues. If we can begin to do this, it is hopeful there will be fewer women who go missing and prevent the frequency of homicides.

REFERENCES

CBCNews. Missing, murdered aboriginal women crisis demands a look at root causes. By Connie Walker. Posted: Apr 10, 2015 <http://www.cbc.ca/news/indigenous/missing-murdered-aboriginal-women-crisis-demands-a-look-at-root-causes-1.3027023>

Native Women's Association of Canada: Violations of Indigenous Human Rights. December 2002. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2016/06/2002-NWAC-Violations-of-Indigenous-Human-Rights-Submission.pdf>

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. 2012. https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAMINTERHO/STAGING/texttext/ai_rs_pubs_ex_abwch_pdf_1333374752380_eng.pdf

The Justice System and Aboriginal People. November 1999. <http://www.ajic.mb.ca/volumel/chapter13.html#12>

The Globe and Mail: Why the inquiry into missing, murdered indigenous women must engage all Canadians. August 4, 2016. <https://www.theglobeandmail.com/opinion/inquiry-into-missing-murdered-indigenous-women-must-engage-all-canadians/article31271844/>

Amnesty International: No More Stolen Sisters. April 13, 2017. <https://www.amnesty.ca/blog/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-understanding-the-numbers>

Statistics Canada: Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-eng.htm#a1>

Vancouver Sun: Opinion: Plight of indigenous women rooted in systemic inequality. February 21, 2016. <http://www.vancouver.sun.com/opinion/plight+indigenous+women+rooted+systemic+inequality/11734184/story.html>

Canada's First Nations already feel failed by inquiry into missing and murdered women. July 2017. https://www.theguardian.com/world/2017/jul/30/canada-first-nations-indigenous-women-inquiry?CMP=share_btn_fb

Lindsay Myers

MSc in forensic archaeology, with a variety of experiences in the area of missing persons and work in Auschwitz concentration camp



Soirée Masquée

Le samedi 28 octobre 2017 • 19 h
Au sommet de la Tour du Stade olympique



Jean-François Guérin

Président d'honneur

BILLET : 100 \$

Reçu d'impôt de 50 \$

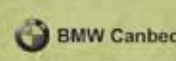
MASQUE INCLUS

Soirée-bénéfice pour
 Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

Bouchées, vin et danse

Encan crié d'oeuvres d'art

Encan silencieux et cadeaux



Réservations et informations : <http://afpad.ca/soireemasquee>
administration@afpad.ca • 1 877 484-0404

FIERS PARTENAIRES DE L'ENCAN SILENCIEUX

Soirée masquée

Donateurs privés

Réjean Talbot
Jennifer Gaudreault
Gaétan Laine
France Drouin

Merci...

*D'autres commanditaires
s'ajouteront à cette liste!*



Carlson Wagonlit Voyages

Belle jusqu'au bout des doigts



Salon de beauté
Chez Françoise